



AURIN



Les échos *d'Aurin*

Jun 2023

Tout au long de l'année

Madame la Maire d'AURIN et son Conseil Municipal
ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration de l'Aire de Sports et de Loisirs

le samedi 1^{er} juillet 2023 à 12h00

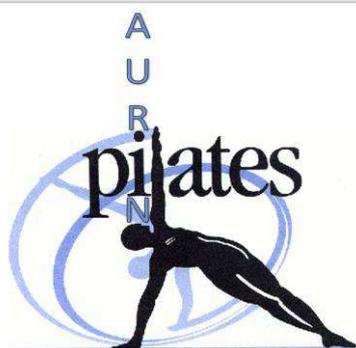
La cérémonie sera suivie de notre traditionnel **Repas Républicain offert** par
la municipalité sous forme de **cocktail déjeunatoire**.

Veuillez nous confirmer votre présence pour le repas au plus tard le 26 juin

Par mail : Secretariat@mairie-aurin.fr ou téléphone : secrétariat 06 41 54 47 72 ou Mme La Maire 06 06 98 07 00



Inscription Pilates saison 2023-2024



Qu'est-ce que la méthode Pilates?

Une méthode pour travailler les muscles en profondeur et surtout la sangle abdominale en renforçant les muscles. On apprend à développer les muscles faibles, et à relâcher les muscles trop tendus dans le but d'équilibrer la musculature.

C'est un ensemble d'exercices de mise en forme physique et mentale. Cette méthode est conçue pour développer le corps de manière harmonieuse à travers une série d'exercices Pilates variés. On apprend à activer les muscles faibles et à relâcher les muscles tendus, dans le but d'équilibrer la musculature. Les cours de Pilates peuvent être utilisés comme sport complet, comme complément à un autre exercice physique ou comme méthode de rééducation.

Corriger une mauvaise posture, lutter contre le mal de dos, détendre la colonne vertébrale, prendre conscience de son corps et esprit, stimuler la vitalité, réguler son rythme respiratoire, lutter contre le stress... La méthode Pilates privilégie la qualité au dépend de la quantité, elle vous amène progressivement à vous faire ressentir vos mouvements, vous vous sentez vivre...

Pilates est un procédé reposant et relaxant car l'esprit est engagé totalement avec le corps.

Votre Coach : Michel Picas
Jour : Mercredi 20h à 21h à la
salle des fêtes (hors vacances
scolaires)
Tarif annuel Aurinois : 80 €
Tarif annuel extérieurs : 140 €
Début des cours : 13 septembre
sous réserves d'inscriptions
suffisantes.
Pré-inscription par mail.



**BRUITS
de voisinage**

Tous responsables
Tous concernés

Troubles de voisinage / nuisances sonores

Le voisin qui déclenche sa tondeuse à 20 heures, alors que vous êtes tranquillement en train de prendre l'apéritif sur votre balcon. La voisine qui se lance dans les grands travaux à 7h30 un dimanche matin, alors que vous êtes encore en train de dormir. Ces situations ont pour vous comme un goût de déjà vécu ?

On ne peut pas faire n'importe quoi, n'importe quand. Si en règle générale, une simple discussion avec ses voisins un peu trop bruyants permet d'arranger les choses, un petit rappel des textes en vigueur peut parfois s'avérer nécessaire.

L'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 1996 fixe le cadre pour la Haute-Garonne. Ce texte, toujours en vigueur en 2023, indique ainsi que « les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12 heures et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures et de 16 heures à 18 heures.**

Précision concernant les activités professionnelles :

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, non soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la législation sur les installations classées, sur le domaine privé, à l'intérieur de locaux ou en plein air, des outils, appareils ou engins bruyants de quelque nature qu'ils soient, doit interrompre ses travaux entre 20h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Attention au bruit de vos animaux !

Les propriétaires d'animaux sont aussi tenus de limiter les nuisances sonores de leur animal de compagnie, et ce quelle que soit l'heure de la journée.

Ainsi l'arrêté préfectoral précise : "les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive."

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

**CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIEURES :** DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité

• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP

• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

• < 100 m² ouverte : DP

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

**MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE**
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

SECHERESSE 2022 : DOMMAGES SUR LES HABITATIONS

Notre demande de reconnaissance l'état de catastrophe naturelle de notre commune a été examinée par la préfecture fin mai. La décision nous sera transmise d'ici la fin de l'été.

LE VÉLO ITINÉRANT DE LA RECYCLANTE

VOUS DONNE RENDEZ-VOUS
À AURIN
LE SAMEDI 23 SEPTEMBRE
DE 9H À 12H, À LA SALLE DES FÊTES

DIAGNOSTIC
MARQUAGE
ANTIVOL
VENTE VÉLOS
D'OCCASION



LA RECYCLANTE - 31460 CARAMAN
larecyclante.lauragaise.fr

SAMEDI
23 septembre
De 9h à 12h

CAFÉ BRICOLE

Animé par



SALLE DES
FETES
D'AURIN

9H - 12H / SALLE DES FETES D'AURIN

ATELIER 1 :

Réparation du petit électro-ménager

Venez avec votre sèche-cheveux défilant et l'envie d'apprendre à le réparer. Les animateurs de la Recyclante apportent outils et matériel adéquats. Des pièces de rechange sont nécessaires ? Ils vous aident à les commander...

Un moment convivial nourri par les compétences des animateurs.

Participation financière « au chapeau ».



ATELIER 2 :

Vélo

Diagnostics et petites réparations de vos vélos.

Facturation des pièces détachées fournies par la Recyclante.



ATELIER ENFANT(+ de 6 ans) :

Tawashi (éponge zéro déchet)

Pour apprendre à fabriquer des éponges avec des vieilles chaussettes



Tote bag

Transformer et customiser vos tee-shirts préférés en sac !



Informations et inscriptions à la mairie par SMS au 06 41 54 47 72 ou par mail secretariat@mairie-aurin.fr
Si vous le savez, précisez l'appareil auquel vous souhaitez redonner vie...
Ateliers proposés par la commission Environnement de la commune.



Comité des fêtes d'Aurin

SAMEDI

AURIN

16 SEPTEMBRE 2023

RDV 14h45

Salle des fêtes d'AURIN

★ AMI AURINOIS ★

Tu veux faire partie de l'équipe d'Aurin pour affronter les villages voisins et nous aider à conserver le bouclier précédemment gagné ?

→ Super, contacte nous !

JEUX

INTERVILLAGES

Aurin Lanta 15h
Maureville Preserville à
Sainte Foy d'Aigrefeuille Tarabel 17h

ENTRÉE GRATUITE

BUVETTE

cdfaurin@gmail.com
Mathilde 06 59 46 69 92
Mélanie 06 22 74 14 79



LA FRESQUE DU CL!MAT

Vous avez toutes les cartes en main

Une sensibilisation aux changements climatiques

La Fresque du Climat vise à créer un espace de dialogue respectueux.

Elle favorise une approche non moralisatrice, et permet aux participants de se sentir responsables et engagés, sans être submergés par la culpabilité.

C'est aussi un outil ludique et pédagogique encourageant la recherche de solutions collectives.

Cette fresque met l'accent sur la compréhension des mécanismes : causes et conséquences du problème.

Elle est accessible à tous (elle existe aussi en format enfant), quel que soit son niveau de connaissance.

Les visuels attrayants et les représentations graphiques utilisés facilitent la compréhension et la mémorisation des informations partagées.

Déployée depuis 2015 en France, elle a séduit aujourd'hui plus de 1,5 millions de français.

Aujourd'hui la Fresque vient à vous : **1^{er} atelier vendredi 7 juillet de 19h à 22h à la salle des fêtes d'Aurin.**

Attention : Nombre de place limité, mais pas de souci, un 2nd atelier identique sera proposé à la rentrée ! 😊

Inscription par mail lionel.vigna@gmail.com ou miryam_ramirez@hotmail.com

Par téléphone au 06 64 20 41 27 ou 06 61 07 15 69



Soucieux de rapprocher au quotidien l'action publique des usagers, le Département a créé, en concertation avec les communes concernées, des **Maisons départementales de proximité (MDP)** pour apporter des solutions concrètes aux habitant·e·s notamment face à la dématérialisation des procédures et à la fermeture de services publics.

Les Maisons départementales de proximité sont un relais des services départementaux (tels que la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Haute-Garonne Subventions, la

Elles offrent aussi :

- Une aide aux **démarches administratives** de la vie quotidienne,
- Une aide personnalisée pour découvrir et **se familiariser avec les outils numériques**,
- La mise à disposition d'un **poste informatique en libre-service**, d'un accès à internet, ainsi que d'une imprimante.

Véritable lieu d'information, d'accompagnement et de médiation numérique, **la Maison départementale de proximité est accessible gratuitement et sans rendez-vous.**

MDP LANTA : 5 rue de Cruzelys 31570 LANTA – tel : 05 62 71 63 56 – mail : proximite.lanta@cd31.fr

MDP CARAMAN : 23 cours Alsace Lorraine 31460 CARAMAN – tel : 05 62 71 63 57 – mail : proximite.caraman@cd31.fr



Toutes les informations de nos newsletters sont également disponibles sur CITYALL, dans le [fil d'actualité](#) ou [bons plans et infos](#).

Tel secrétariat : 05 61 83 78 30 / 06 41 54 47 72

Tel urgence : 06 06 98 07 00

Mail : secretariat@mairie-aurin.fr

Suivez-nous sur notre application CITYALL

